

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 16 décembre 2025 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :
Les conseillers/conseillères : Andréa Marcoux, Jason Nadeau, François Paré, Olivier Lachance, Martin Paré et Mylène Grimard.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur François Paré, maire.

Est également présente, Madame Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Paré, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2025-12-4898 2. LECTURE DE L’AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l’ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture de l’avis de convocation et adoption de l’ordre du jour
- 3. Adoption des prévisions budgétaires 2026
- 4. Adoption du programme triennal d’immobilisation (PTI) 2026-2027-2028
- 5. Avis de motion et projet de règlement – Règlement 2026-01-302 décrétant les taux de taxes et des tarifs de compensation pour l’année financière 2026
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Il est proposé par M. Martin Paré et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2025-12-4899 3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

ATTENDU QUE les membre du conseil municipal ont déjà pris connaissance des prévisions budgétaires avant leur présentation officielle;

ATTENDU QU’un avis public a été donnée le 26 novembre 2025, soit plus de 8 jours avant l’adoption du budget 2026 et du programme triennal d’immobilisation tel que prévue à la loi;

Il est proposé par M. Jason Nadeau
Et résolu unanimement;

QUE les prévisions budgétaires soient adoptées telles que présentées :

Recettes	
Taxes foncières	1 268 803.00\$
Païement tenant lieu taxes	1 698.00\$
Services rendus	14 135.00\$
Imposition droits	5 200.00\$
Amendes et pénalités	1 400.00\$
Intérêts	2 000\$
Autres revenus	84 942.00\$
Transfert	485 041.00\$
Total :	1 863 219.00\$

Dépenses	
Administration générale	383 920.00\$
Sécurité publique	252 146.00\$
Transport routier	1 056 429.00
Hygiène du milieu	92 637.00\$
Urbanisme	42 223.00\$
Loisirs et culture	35 864.00\$
Total :	1 863 219.00\$

QUE ces prévisions budgétaires seront postées à chaque contribuable domicilié de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

Adoptée

2025-12-4900

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATION (PTI) 2026-2027-2028

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissances du programme triennal d’immobilisation pour les années 2026-2027-2028 avant leur présentation officielle;

ATTENDU QU’un avis public a été donné plus de 8 jours avant l’adoption du programme triennal d’immobilisation 2026-2027-2028 (PTI)

EN CONSÉQUANCE, il est proposé par le conseiller, M. François Paré
Et résolu unanimement

D’ADOPTER le plan triennal d’immobilisation 2026-2027-2028 tel que présenté et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2025-12-4901

5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2026-01-302 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR L’ANNÉE FINANCIÈRE 2026

Il est donné par la conseillère Mme Mylène Grimard et résolu à l’unanimité des conseillers présents qu’à une séance ultérieure, il sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro et le titre suivant : Règlement 2026-02-302 – Règlement décrétant les taux de taxes et des tarifs de compensation pour l’année financière 2026;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

Des copies de ce règlement sont mises à la disposition de tous dès ce soir.

QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus décrète et adopte, par résolution le projet de règlement 2026-01-302 tel que présenté au conseil municipal et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution et donnée par Mme Mylène Grimard.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont eu l’opportunité de poser leurs questions.

Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2025-12-4902

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Andr  a Marcoux et r  solu    l’unanimit   des conseillers pr  sents que la s  ance soit lev  e.

(Sign  )
Fran  ois Par  
Maire

(Sign  )
  milie Gagn  
Directrice g  n  rale et greff  re
tr  sori  re

« Je, Fran  ois Par  , maire, atteste que la signature du pr  sent proc  s-verbal   quivaut    la signature pour moi de toutes les r  solutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».